

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-79

Séance du 31 octobre 2023

Date de convocation :

24 octobre 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Exprimés : 9

Votes Pour : 9

Vote Contre : 0

Le 31 octobre 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Bouillon

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Vente parcelles du lotissement du Champ Paillard, TVA à 20%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré fixe le prix de vente des parcelles du lotissement du Champ Paillard à 8,30 € H.T. (9.96 € TTC) le m2, tenant compte de la TVA à 20% :

Soit pour chacun des lots mis à la vente :

- **LOT 4 + terrain (parcelle n°C1313 et C1311) :**

1 506 m2 12 499,80 € H.T. 14 999,76 € T.T.C.

Donne tous les pouvoirs à son Maire pour signer tous les documents et actes nécessaires à la vente de chaque lot.

Le Maire
M. AUBOIROUX